



ffvolley

Commission Fédérale Sportive

RIS n°12 Semaine n°15
Diffusé le 18 avril 2025

Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

Dossiers

DOSSIER n°34 : CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS 0690033

- Lors de la rencontre 2FA120 - VOLLEY MULHOUSE ALSACE 2 CFC / CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS du 12 avril 2025, le club du CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS a inscrit sur la feuille de match quatre joueuses mutées.

DOSSIER n°35 : AUBAGNE CARNOUX VOLLEY-BALL 0139175

- Lors de la rencontre 3FA078 - AUBAGNE CARNOUX VOLLEY-BALL / MARSEILLE VOLLEY 13 du 12 avril 2025, le club du AUBAGNE CARNOUX VOLLEY-BALL a inscrit sur la feuille de match une joueuse non régulièrement qualifiée.

DOSSIER n°36 : ASPTT LAVAL 2 0534442

- Lors de la rencontre 3MD076 - CESSON VOLLEY SAINT-BRIEUC COTES D'ARMOR / ASPTT LAVAL 2 du 13 avril 2025, le club de l'ASPTT LAVAL 2 a inscrit sur la feuille de match un joueur non régulièrement qualifié.

DOSSIER n°37 : AS HAINNEVILLAISE VOLLEY 0503820

- Lors de la rencontre 3MD077 - JEANNE D'ARC DE RENNES / AS HAINNEVILLAISE VOLLEY du 13 avril 2025, le club de l'AS HAINNEVILLAISE VOLLEY a inscrit sur la feuille de match un joueur non régulièrement qualifié.

DOSSIER n°38 : ASUL LYON VOLLEY BALL 2 0699603

- Lors de la rencontre 3MG080 - ASUL LYON VOLLEY BALL 2 / VOLLEY CLUB MACONNAIS du 13 avril 2025, le club de l'ASUL LYON VOLLEY BALL a inscrit sur la feuille de match un joueur non régulièrement qualifié.



ffvolley

DOSSIER n°39 : RENNES ETUDIANTS CLUB 0351417

- Lors de la rencontre EMC005 - RENNES ETUDIANTS CLUB / GRENOBLE V.UNIVERSITE CLUB du 12 avril 2025, le club du RENNES ETUDIANTS CLUB a inscrit sur la feuille de match quatre joueurs mutés.

Saisie de resultat hors delai

Dossier	Match	Date	Heure	Équipe recevant	Saisie	n° club
R017	3MA080	12/04/2025	20:30	MANDELIEU LA NAPOULE V.B.	13/04/2025 14:29	60008
R018	3MD079	13/04/2025	16:30	RENNES ETUDIANTS CLUB 3	14/04/2025 08:01	351417

Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.